



Délibération Municipale n° 2025-06

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 06 MARS 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	15	6	2	21	12

OBJET : Délibération relative à la modification des représentants de la commune aux commissions municipales

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 6 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 27 FEVRIER 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – COLIN Martine – HERBEL Joseph CORINO Pierre – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe - FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John -- BULLE Lucie – TOURET Marie-Laure – VINCENT Nadine.

PROCURATIONS :

Monsieur Vincent CLAVIER a donné procuration à Monsieur Pierre CORINO,
Madame Christine GARCIA a donné procuration à Madame Martine COLIN,
Madame Céline LORENZON a donné procuration à Madame Amandine CHIAPELLO,
Monsieur Thibault FABRE a donné procuration à Monsieur Christophe OLIVERO,
Monsieur Jérémy ROUX a donné procuration à Monsieur Frédéric AMBARD,
Monsieur Stéphane PELEPOL a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO.

ABSENTS : GANZIN Mireille, VIDAL Antoinette.

Monsieur Patrick LAUDICINA a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétaire municipal est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

083-218300325-20250306-DELIB202506-DE

Recu le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

Article L. 2121.22 du Code des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions d'instructions composées exclusivement de Conseillers Municipaux à la différence des comités consultatifs. Celles-ci sont chargées d'étudier les différentes questions soumises au Conseil Municipal.

Le Maire en est le Président de droit, et elles doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée Communale.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

En conséquence il est proposé, en application de l'article L. 2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales de constituer les 7 (sept) commissions ci-après, qui seront composées de huit (8) membres maximum dont la désignation s'effectuera selon le principe à la proportionnelle.

Chaque commission désignera son Vice-Président qui peut convoquer et présider si le Maire est absent ou empêché.

Par délibération municipale n° 2020-50 du 22 Juillet 2020 les commissions municipales ont été créées et les représentants désignés.

Suite à la démission de Monsieur Alex NEMETH des modifications doivent être effectuées.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 26 février 2025

L'assemblée après en avoir délibéré à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 20

CONTRE: BULLE Lucie

DE PROCEDER à la modification des commissions concernées,

DE DESIGNER après appel à candidatures, pour chacune des commissions et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, un autre représentant soit :

1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – FINANCES – PERSONNEL (modification)

- Amandine CHIAPELLO - Martine COLIN - Christophe OLIVERO - Christine GARCIA - Céline LORENZON - Pierre CORINO - Patrick LAUDICINA	- John BRISPOT
--	--

2- URBANISME (pas de modification)

083-218300325-20250306-DELIB202506-DE

Publié le 18/03/2025
Amandine CHIAPELLO

- Vincent CLAVIER

- Florence PAUL CAMAIL
- Joseph HERBEL
- Frédéric AMBARD
- Christophe OLIVERO
- Céline LORENZON

- John BRISPOT

3- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (pas de modification)

- Vincent CLAVIER
- Amandine CHIAPELLO
- Florence PAUL CAMAIL
- Joseph HERBEL
- Frédéric AMBARD
- Christophe OLIVERO
- Patrick LAUDICINA

- John BRISPOT

4- COMMUNICATION - CULTURE - PATRIMOINE - ASSOCIATIONS (pas de modification)

- Martine COLIN
- Pierre CORINO
- Patrick LAUDICINA
- Florence PAUL CAMAIL
- Mireille GANZIN
- Marie Laure TOURET
- Christine GARCIA

- John BRISPOT



5- SECURITE - PREVENTION DU RISQUE (modification)

- Christophe OLIVERO
- Amandine CHIAPELLO
- Céline LORENZON
- Christine GARCIA
- Martine COLIN
- Mireille GANZIN
- Vincent CLAVIER

- Patrick SCHMITT

6- SOCIAL (modification)

083-218300325-20250306-DELIB202506-DE

Reçu le 18/03/2025

Publié le 18/03/2025

- **Christophe OLIVERO**

- Céline LORENZON
- Martine COLIN
- Pierre CORINO
- Patrick LAUDICINA
- Marie Laure TOURET

- Nicolas FERRETTO REGGI

7- JEUNESSE - SPORT – EDUCATION (modification)

- Pierre CORINO
- **Christophe OLIVERO**
- Mireille GANZIN
- Frédéric AMBARD
- Christine GARCIA
- Martine COLIN
- Céline LORENZON

- Nicolas FERRETTO REGGI

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA